



## REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU RIONET

### **Ecole de Cuzance** **Rentrée scolaire 2025-2026**

#### Préambule :

Les temps d'accueil périscolaires ont une dimension pédagogique, sociale et culturelle. Ils visent à offrir aux enfants un espace éducatif, ludique et sécurisant en dehors du temps scolaire. Ils s'inscrivent dans une démarche de complémentarité avec l'école, favorisant le bien-être et le développement global de l'enfant.

Ils sont encadrés par le directeur des accueils de loisirs du Rionet ainsi que par des agents territoriaux mis à disposition de l'association.

Ce service est proposé par l'association **Multi-Rencontres du Rionet**, en concertation avec la municipalité de Cuzance dans le cadre d'un PEDT (*Projet Educatif De Territoire*). Il repose également sur le projet pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire comportant des objectifs éducatifs ainsi que des règles de vie.

#### 1. INSCRIPTION

- Les responsables légaux de l'enfant doivent obligatoirement remplir une fiche de renseignements ainsi qu'une fiche sanitaire.
- Fournir la photocopie des vaccinations obligatoires.
- Fournir une attestation d'assurance extrascolaire.
- L'inscription de l'enfant implique l'acceptation du règlement intérieur.

#### 2. HORAIRES

**Les enfants sont accueillis dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**

- Le matin : de 7H20 à 8H45.
- Le soir : de 16H15 à 18H30. (*Fermeture à 18H le vendredi soir*).

### 3. LES TARIFS

**Pour la participation aux temps périscolaires, une cotisation de 3 euros par enfant à l'ordre du Rionet est demandée pour l'année scolaire.**

### 4. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU RIONET

**Le fonctionnement et les activités de l'accueil de loisirs périscolaire ont pour objectif :**

- D'assurer une cohérence éducative et un climat de confiance entre l'école, la famille et les temps périscolaires.
- De favoriser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.
- D'encourager la socialisation et le respect des règles de vie collective.
- De développer la responsabilisation, l'autonomie, la curiosité et la créativité,
- De promouvoir des valeurs citoyennes notamment le respect, la solidarité, l'égalité.
- De lutter contre les inégalités d'accès aux loisirs et à la culture.
- De prévenir les conflits par un cadre clair et cohérent.

### 5. REGLES DE VIE

- La discipline ne doit pas être comprise comme une série de sanctions, mais comme un cadre éducatif structurant.
- Les règles de vie sont claires, limitées en nombre et adaptées à l'âge des enfants.
- Elles sont co-construites avec les enfants, affichées dans les locaux et rappelées régulièrement.
- Elles sont formulées de manière positive et expliquées pour donner du sens.
- Les enfants sont tenus de respecter les règles de vie et de fonctionnement fixées par l'équipe pédagogique, qui elle-même est garante de l'exemplarité.
- Tout comportement inadapté sera notifié aux responsables légaux. Si la situation l'exige, un temps de médiation pourra être mis en place avec l'enfant, ses responsables légaux et le directeur de l'accueil de loisirs.  
Si la situation ne s'améliore pas, l'enfant pourrait ne plus être accueilli temporairement sur les temps périscolaires.

### 6. RESPONSABILITE

- L'accueil de loisirs est responsable des enfants uniquement sur les temps d'ouverture.
- La responsabilité de l'équipe pédagogique s'arrête dès la remise de l'enfant aux responsables légaux ou aux personnes autorisées sur la fiche de renseignements.
- Un enfant ne pourra être repris que par ses parents ou par les personnes désignées par ces derniers sur la fiche de renseignements. Une pièce d'identité sera alors demandée aux personnes venant chercher l'enfant. Pour tout changement, une autorisation signée des responsables de l'enfant sera demandée. Pour les enfants de moins de 6 ans la personne autorisée doit être majeure
- Pour repartir seul à son domicile, l'enfant de plus de 6 ans devra présenter une autorisation signée des responsables légaux.

- En cas d'accident occasionné par l'enfant lui-même, sa responsabilité civile sera engagée.
- L'association et la collectivité décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration d'objets personnels.

## 7. SANTE

- Le personnel municipal mis à disposition n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants.
- En cas d'accident ou de maladie, le personnel s'engage à prévenir les responsables légaux et/ou le médecin ainsi que les services de secours si l'état de l'enfant le nécessite.
- En cas de blessure superficielle, l'enfant sera soigné par un membre de l'équipe pédagogique, les responsables légaux seront informés et les soins apportés seront consignés dans le registre d'infirmerie.
- Un Protocole d'Accueil Individualisé pourra être mis en place en accord avec le médecin scolaire, la famille et le directeur de l'accueil de loisirs pour chaque enfant ayant des besoins spécifiques (*maladie, allergie, handicap...*). Ce PAI devra inclure : les besoins spécifiques de l'enfant, les modalités de prise en charge ainsi que les actions à mettre en place.
- L'état de santé d'un enfant nécessitant un régime alimentaire particulier (*allergie, intolérance alimentaire, maladie chronique ou passagère*) devra obligatoirement être signalé par écrit sur la fiche sanitaire. Les responsables légaux devront en avvertir la mairie de Cuzance et le directeur de l'accueil de loisirs périscolaire lors de l'inscription à la cantine et fournir un certificat médical. Un PAI sera alors rédigé par un médecin scolaire en concertation avec la famille et le directeur de l'accueil de loisirs.

## **Coupon d'inscription pour l'accueil périscolaire de l'école de Cuzance**

**Année 2025-2026**

*A remplir et signer, accompagné du chèque d'un montant de 3€ par enfant  
à l'ordre du RIONET, à remettre aux animatrices.*

**Je soussigné(e) parent(s) ou responsable(s) légaux.**

Approuve(nt) et signe(nt) ci-dessous le règlement intérieur de l'accueil périscolaire géré  
par le Rionet et la municipalité de Cressensac-Sarrazac.

Noms & Prénoms des responsables légaux : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Responsable(s) de(s) enfant(s) :

Nom \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature(s) :